



Abidjan, le **22 JUIL 2016**

CIRCULAIRE N° 1798 /MPMBPE/DGD/DU 22 JUIL 2016
(DIFFUSION GÉNÉRALE)

**Objet : Nouvelle procédure de traitement des
Déclarations Sommaires de Transfert (DST)**

Il m'a été donné de constater que les Déclarations Sommaires de Transfert (DST) font l'objet de falsification de leurs indications donnant lieu à des enlèvements sans permis préjudiciables aux intérêts du Trésor public.

Pour y remédier, j'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que, la procédure de traitement des DST est désormais aménagée comme suit :

1) AUTORISATION DE LA DST DANS SYDAM

Toutes les DST validées sont soumises à une autorisation du Service des Douanes. Cette autorisation est obligatoirement matérialisée dans SYDAM WORLD par la transaction électronique « **DPDS** » (Dépôt de la Déclaration Sommaire).

Lorsque l'opérateur se rend en douane pour le dépôt physique des documents afférant à sa DST, l'agent des douanes en charge de cette transaction devra :

- a. rechercher la DST dans le SYDAM WORLD
- b. effectuer la transaction DPDS
- c. mentionner sur la DST concernée, les informations ci-après :

- ✓ le numéro du courrier d'autorisation du DG pour les DST autres que les DST de dégroupage et les DST de véhicule ;

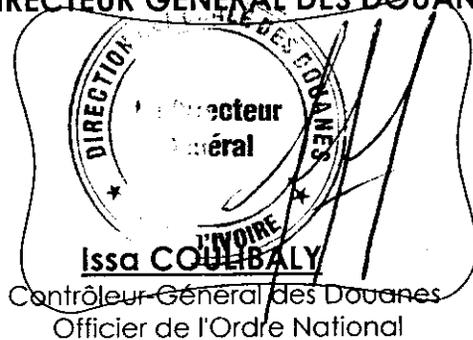
- ✓ le type de DST « **SORTIE EXCEPTIONNELLE** » ou « **SORTIE POUR TRANSFERT** » selon le contenu du courrier d'autorisation.

II) SORTIE DE LA MARCHANDISE

L'acconier effectue la transaction électronique obligatoire « **SORTIE ACCONIER** » pour matérialiser la sortie effective de la marchandise. Cette transaction ne sera possible que si la transaction électronique « DPDS » est préalablement effectuée par les services compétents.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui prend effet à compter de sa signature et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



AMPLIATIONS :

- MPMBPE/Cab.
- FEDERMAR
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Française
- Chbre Cce & Industrie Libanaise
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- PAA
- PASP
- OIC
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. Des Transitaires
- Toutes Directions Douanes